

Concours de talent jeunesse de l'Î.-P.-É. Règles et renseignements sur l'inscription

Critères d'admissibilité

Les participants au concours doivent être des résidents **PERMANENTS** de l'Île-du-Prince-Édouard. Les anciens champions au Concours de talent jeunesse de l'Î.-P.-É. **ne sont pas** admissibles à participer à de nouveau à des concours de talent jeunesse de l'Î.-P.-É.

Âge

Pour être admissible, il faut être âgé de 13 à 21 ans. Les participants au concours doivent avoir atteint l'âge de 13 ans **au plus tard** le jour du concours local.

Durée

Le temps **maximal** alloué pour chacun des numéros est de **4 minutes et demie**. Les participants qui dépassent cette limite de temps seront disqualifiés. **Le temps minimum pour les instrumentaux – 3 minutes, pour les danseurs – 2 minutes.** Toutes les prestations sont chronométrées.

MUSIQUE ENREGISTRÉE

On demande aux participants d'apporter leur propre musique enregistrée ou leurs propres instruments. **Les participants sont responsables** de la qualité de la musique téléchargée. Si la musique téléchargée ne joue pas bien (si elle s'arrête ou s'il y a un autre problème), le participant **perdra des points** pour sa prestation. Si la musique est téléchargée sur une clé USB, veuillez utiliser le format MP3 ou MP4 et prévoir aussi une copie sur CD, sur iPad ou téléphone au besoin.

Formulaires d'inscription : Vous pouvez vous procurer les formulaires d'inscription en ligne à l'adresse www.peiae.ca. Vous devez utiliser un formulaire distinct pour chacun des concours auxquels vous participez. Pour vous inscrire, communiquez par téléphone ou par courriel avec la personne-ressource indiquée pour l'événement auquel vous souhaitez vous inscrire. **La liste des personnes-ressources et des événements figure au bas du présent document.**

Catégories

Un participant peut participer à chacun des 10 concours jusqu'à ce qu'il gagne. Le participant peut s'inscrire à **deux** catégories de son choix à chacun des concours. Si un participant au concours gagne pour un numéro, il peut participer aux prochains concours pour son autre numéro, mais **tous les participants dans un numéro de groupe doivent avoir fait partie de la prestation originale**. Si vous participez à plus d'une catégorie par concours, il faut **remplir un formulaire d'inscription pour chacune des catégories**. Voici les catégories :

- | | |
|-------------------------|------------------------|
| 1. Chanson solo | 5. Danse solo |
| 2. Groupe vocal* | 6. Groupe de danse* |
| 3. Instrumental solo | 7. Variétés solo |
| 4. Groupe instrumental* | 8. Groupe de variétés* |

*S'il y a plus d'un participant à un numéro, il s'agit d'une prestation de **groupe**. Le nombre de membres d'un groupe est **illimité**. *Par **variétés**, on entend plus d'un type de talent mis en vedette dans un numéro, par exemple chanter **et** jouer de la guitare, ou chanter **et** danser.

Évaluation par les juges

Il y aura trois juges à tous les concours. Le gagnant de chaque concours sera sélectionné pour représenter le festival ou la foire à la finale provinciale du concours de talent jeunesse le 30 août. Les concurrents seront jugés d'après les points suivants : Habileté naturelle – 25 %; Qualité de la prestation – 25 %; Présence sur scène – 25 %; Relation avec le public – 25 %

Des prix en argent

Concours dans les festivals : 1^{re} place – 300 \$; 2^e place – 150 \$, 3^e place – 75 \$
Finale provinciale : 1^{re} place – 750 \$; 2^e place – 350 \$, 3^e place – 150 \$